

## ATTESTATION DE REUSSITE AU TEST D'AISSANCE AQUATIQUE

Test obligatoire à la pratique des activités aquatiques et nautiques (activités de canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eau vive, surf, voile, le radeau et les activités associées) en accueils collectifs de mineurs (ACM).

### **Ce test est valable à vie.**

(Arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM).

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : .....

Titulaire du diplôme : .....

Date de délivrance du diplôme : .....

Atteste que (Prénom et NOM) : .....

Né(e) le : .....

Demeurant à : .....

### **A réussi le test avec les éléments suivants (cocher dans le tableau les épreuves réussies)**

	Oui	Non
Effectuer un saut dans l'eau		
Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes		
Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes		
Nager sur le ventre sur 20 mètres		
Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant		

avec brassière de sécurité  sans brassière de sécurité

Fait à : ....., le: .....

Signature :

Cachet :

**RAPPEL** : L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants :

- Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA),
- Diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur (DE de MNS),
- Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN),
- Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sport des activités aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN),
- ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées.